

ATELIER EUP

Terrain d'étude : Auberive Vingeanne Montsaugeonnais

UN TERRITOIRE ET UNE CULTURE DE L'ESS EN EMERGENCE

Annabelle Lermechain et Sylvain Rived

Janvier 2017

Les analyses et les conclusions contenues dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement le point de vue du RTES ni de CITEGO.



L'ESS en territoire rural : l'étude de cas de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais.

Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaugeonnais (CCAVM) :

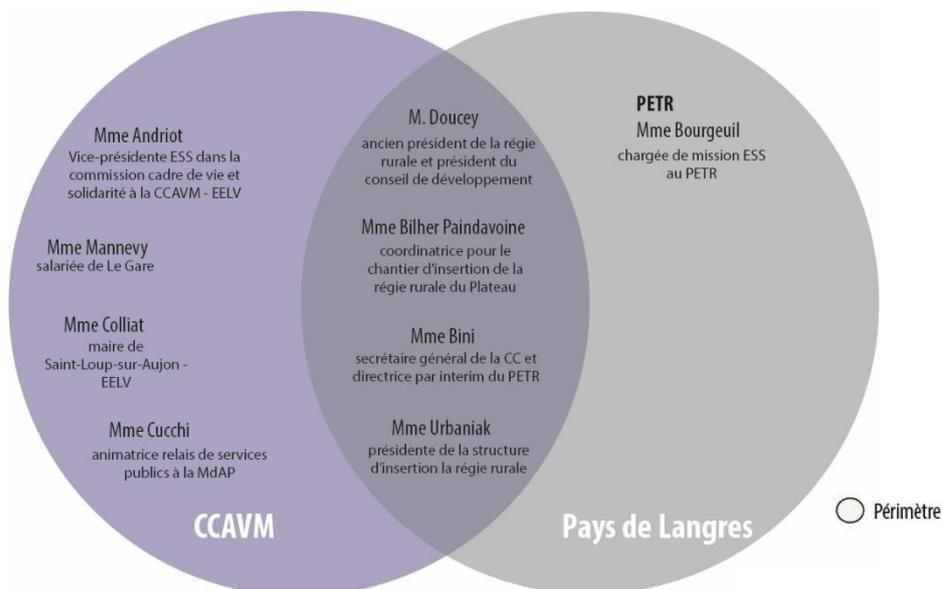
- Née de la fusion en 2011 de 3 intercommunalités (CC4V, CCV et CCPM)
- Présidé par **Charles Guené (LR)**
- Regroupe **53 communes** au sud de la **Haute-Marne**.
- Population totale de **8 484 habitants**
- Densité de **20 hab/km²** (Pays de Langres) et de **11 hab/km²** (CCAVM)



Lors de notre étude de terrain, nous avons eu l'occasion de rentrer de nombreux acteurs présents sur le territoire de la CCAVM :

- **Mme Patricia Andriot** (Vice-présidente ESS dans la commission cadre de vie et solidarité à la CCAVM - EELV)
- **Mme Aline Bihler Paindavoine** (coordinatrice pour le chantier d'insertion de la Régie Rurale du Plateau)
- **Mme Marie-Chantal Bini** (Secrétaire général de la CC et directrice par interim du PETR)
- **Mme Élise Bourgeuil** (chargée de mission ESS au PETR)
- **Mme Claire Colliat** (Maire de Saint-Loup-sur-Aujon - EELV)
- **Mme Laetitia Cucchi** (animatrice relais de services publics à la MdAP)
- **M. Yves Doucey** (Ancien président de la Régie Rurale et président du conseil de développement)
- **Mme Cécile Mannevy** (salariée de Le GARE – Groupement d'Acteurs Ruraux en Éco-activités)
- **Mme Suzanne Urbaniak** (Présidente de la structure d'insertion la Régie Rurale)

Organigramme et périmètre d'action des entités interviewées:



Source : Atelier EUP

Principaux documents cadres de l'ESS sur le territoire

Lors de notre visite sur le territoire, nous avons pu constater l'absence de documents cadres en matière d'ESS. En effet, il n'existe ni Livre Blanc de l'ESS (comme sur le département de la Gironde) ni de Stratégie Régionale de l'ESS comme en région Nouvelle Aquitaine. L'absence de document semble avoir des conséquences sur la visibilité et la légitimité des actions. C'est pourquoi, certains acteurs demandent activement une réflexion pour un cadre commun dans ce domaine. En effet, justifier les actions engagées permettrait d'amplifier le champ des possibles pour les acteurs et donner plus d'ampleur pour l'ESS. Cela permettrait également de sensibiliser les autres acteurs locaux et de progressivement incorporer une dimension sociale et solidaire dans toutes les mesures à venir.

L'ESS dans le territoire de la CCAVM : acteurs, organisation et mise en place

Dans les années 1985, des collectifs et associations notamment les foyers ruraux comme la Ligue De l'Enseignement, étaient composés de personnes qui sont maintenant devenues des **élus locaux**. La dynamique pour développer et favoriser l'ESS a principalement débuté grâce au **monde associatif** qui est très présent sur ce territoire. Ces derniers ont souhaité créer un festival Tinta'mars (festival culturel au mois de mars). C'est un spectacle itinérant et vivant qui inclut une structure d'insertion. Le monde associatif a généré une dynamique et a créé une génération d'élus, qu'ils soient de droite ou de gauche, qui se sont entendus et qui ont institutionnalisé les démarches. Cela a donné naissance au Pays de Langres, au PETR et par la suite dans la CCAVM. Cette dynamique de développement a généré des projets d'acteurs locaux qui s'inscrivent dans **réseaux** variés et à différentes **échelles**.

Les acteurs institutionnels de l'ESS et leurs partenaires

Dans un contexte territorial très rural (*voir les chiffres ci-après*), la culture de l'ESS est largement intégrée dans le fonctionnement et dans les actions de la population, sans qu'elle ait réellement conscience de cette notion. Cette culture n'est d'ailleurs pas la même sur tout le territoire régional. En effet, certains acteurs nous ont également fait part de leur inquiétude quant à la création de la nouvelle région Grand Est. Une large partie de la population semble être plus proche de la culture bourguignonne que celle de Champagne-Ardenne... Il s'agit également de recréer le lien dans cette région et dans ce sens, cela pourrait par exemple se traduire par un renforcement des démarches ESS.

LA RÉGION GRAND EST

57 720 km² et 5,5 millions d'habitants

1^{ère} région française en nombre de communes avec 5 152 communes dont :

- ▶ 90 % ont une population inférieure à 2 000 habitants,
- ▶ 81 % ont une population inférieure à 1 000 habitants,
- ▶ 57 % ont une population inférieure à 500 habitants.

Une densité moyenne de population de 96 hab/km² en 2014 (inférieure à la moyenne nationale qui s'élève à 120 hab/km²) (*)
 Une évolution de la population entre 1999 et 2014 nettement inférieure à la moyenne nationale (respectivement 3% et 8,6%) (*)

Des espaces naturels remarquables

6 Parcs Naturels Régionaux (15 % du territoire)
 Massif des Vosges : 736 000 ha dont 95 % sur la région Grand Est (5 % sur la région Bourgogne Franche Comté)

Une agriculture et une forêt qui occupent respectivement 45 et 35 % du sol.

(*)source Agreste SAA 2013

Lors de nos entretiens, nous avons pu constater qu'il y avait une véritable culture de l'ESS sur ce territoire : démarche de panier-repas solidaire, principe de fonctionnement en coopérative, etc. Dans les faits, à l'échelle de la communauté de communes, il n'y a pas de document-cadre à proprement parler. Il n'y a donc pas de politique claire en matière d'ESS. Ce sont les rapports d'activités qui font office de document guide. Cette culture de l'ESS se traduit par des **initiatives éparées, impulsées par des personnalités fortes et influentes du territoire**. En effet, un réseau informel d'acteurs, toutes structures privées ou publiques confondues, s'est progressivement formé. Il s'agit principalement de relations professionnelles et amicales entre ces personnes, qui souhaitent se rassembler pour promouvoir une démarche commune d'ESS. Ce n'est un pas un réseau formalisé, mais libre et ouvert à toutes les initiatives. Il permet de valoriser les actions de chacun, le faire connaître et les faire évoluer. Cela a permis un

maillage du territoire et de progressivement gagner en légitimité. Ainsi, comme le souligne Patricia Andriot, il est nécessaire de « *progresser par touche [car] la meilleure démonstration est l'exemple* »¹.

De nombreux acteurs locaux pour le développement du territoire hors élus sont impliqués dans l'ESS mais peu ont réellement conscience de ce qu'est réellement l'ESS et ne se définissent donc pas comme tels. Comme nous avons pu le voir précédemment, il n'y a pas réellement de vision globale du territoire et de l'importance de l'ESS.

Ainsi, les acteurs principaux sur la CCAVM sont : **la CRESCA, la CCAVM, les structures d'insertion sociale, les élus, les associations ainsi qu'une part grandissante de la population.**

- Deux acteurs publics porteurs de projets sur des périmètres variables.
 - Le PETR du Pays de Langres : une structure de référence pour l'ESS.

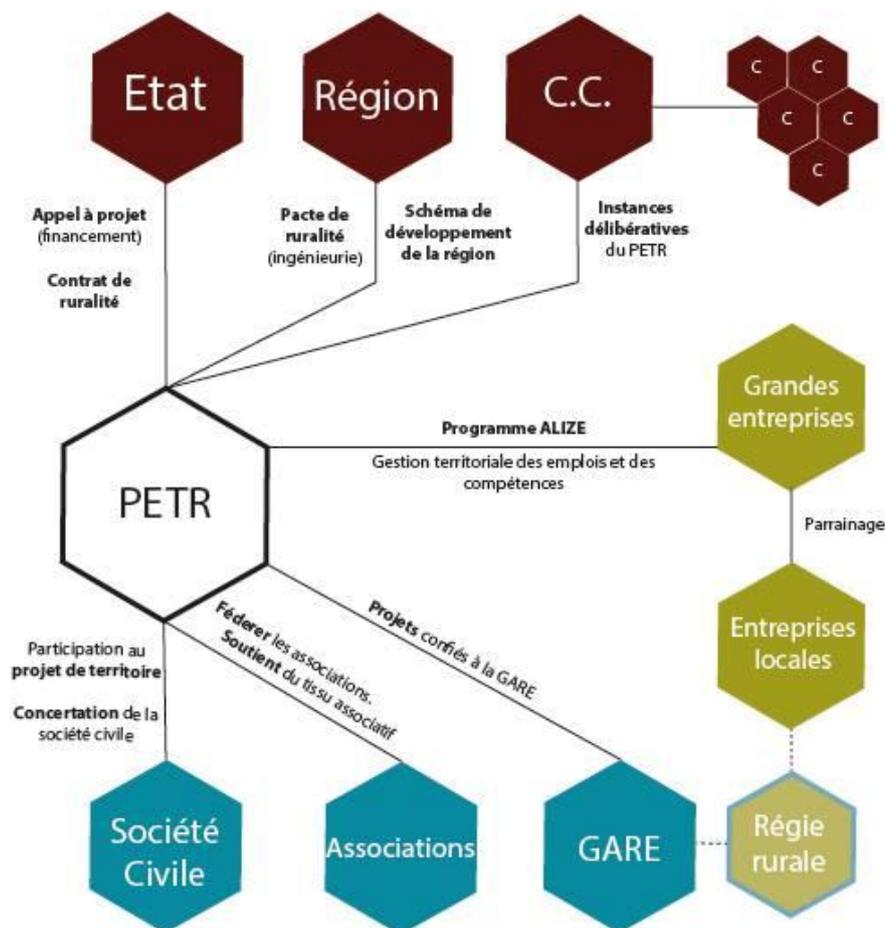
Il s'agit d'un périmètre d'action sur les six communautés² de communes suivantes : Auberive Vingeanne Montsaigeonnais, Bassigny, Grand Langres, Pays de Chalindrey, Région de Bourbonne Les Bains et Vannier Amance. Cette structure est issue de la loi NOTRe, où il y a l'obligation pour les communautés de communes de créer un conseil de développement territorial. C'est également un choix politique, car le PETR était la seule alternative à la communauté de communes unique. Il s'agit d'un espace de coopération et de mutualisation entre communautés de communes, un espace de concertation entre élus (à travers la Conférence des maires) mais aussi de participation avec la société civile (à travers le Conseil de développement territorial du pays de Langres). Le PETR a pour objectif le développement économique et touristique du territoire. Aujourd'hui, il est constitué de 25 membres et 100 adhérents. Il a vocation à représenter le plus grand nombre d'acteurs territoriaux en intégrant 4 collèges dans ses instances :

- Collège associatif
- Collège institutionnel
- Collège politique (2 personnes actives de chaque communauté de communes)
- Collège de citoyens (appel à des experts selon les dossiers)

Le PETR, depuis son passage à un syndicat mixte fermé, a un statut qui ne permet pas de donner à la société civile une voix délibérative dans ses instances décisionnelles. Néanmoins, le président donne une place d'auditeur à cette dernière grâce au conseil syndical (sans droit de vote). Avant le PETR, il existait par exemple le conseil de développement local sous forme associative, qui intégrait également la société civile dans les projets de territoires. Ainsi, les élus et la population ont l'habitude de travailler ensemble : une relation de confiance s'est instaurée, c'est pourquoi le projet de territoire 2014-2024 a été produit à 80% par la société civile. Le PETR a permis de fortement renforcer la collaboration entre les différents acteurs du territoire. Ce nouveau projet de territoire 2014-2024 qui succède à la Charte de Pays 2003-2013, est un nouveau cadre de référence pour présenter le nouveau projet aux partenaires financiers. Ce document est également fédérateur de l'ensemble des acteurs du pays pour les amener à travailler sur des axes de développement identifiés. La suite à donner est la contractualisation des accords avec les partenaires financiers (Europe, État, Région...) pour que le Pays de Langres au travers du PETR puisse mobiliser les fonds nécessaires pour la réalisation de projets. Les fils rouges identifiés pour ce projet de territoire sont la prise en compte des « *préoccupations jeunesse* », du vieillissement de la population, la volonté de rendre le territoire attractif et accessible notamment grâce aux TIC et enfin, de permettre l'innovation territoriale et la coopération inter/intra territoriale.

1 Entretien réalisé le 21 novembre 2016.

2 Actuellement 6 communautés mais qui ne seront que 3 après la fusion du 1er janvier 2017.



Le réseau du P.E.T.R. dans le cadre des actions liées à l'ESS
(Auteur : atelier EUP)

Le P.E.T.R. a une vision d'ensemble de l'économie sur le territoire, dont la CCAVM. Il intègre l'ESS dans la construction de ses projets en tant que porte d'entrée du développement territorial. Son échelle est essentielle pour la mise en coordination des différentes structures et politiques de l'ESS. Notamment dans une ère où les communautés de communes sont vouées à fusionner.

- La Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais : second acteur pour la mise en œuvre de synergies entre acteurs du territoire.

Elle est constituée de 6 commissions, dont deux qui se partagent la compétence ESS : la commission économie et la commission cadre de vie solidarité. La première a tendance à faire un transfert de compétences vers le P.E.T.R. tandis que la deuxième est celle qui prend en main les différentes initiatives ESS grâce à la présidente P. Andriot. Il s'agit d'un lieu d'échange pour la discussion et le recueil des besoins du territoire. Ces commissions se veulent des instances de la démocratie participative. Néanmoins comme le souligne P. Andriot, elles le seraient davantage si elles étaient composées de la société civile. De plus, l'éventuelle intégration de cette dernière pourrait permettre un débat plus animé dans ces instances (où certains élus ont une inaptitude au débat et se contentent de suivre la direction que le président de la communauté de communes dessine).

Aujourd'hui, on constate que l'EPCI a un rôle important de fluidifiant et de lien entre les différentes structures de l'ESS. Elle soutient également des initiatives qui sont prises sur le territoire comme la Maison de Courcelles³ et peut porter des projets comme celui de l'éco-camping que nous aborderons dans la dernière partie.

- D'autres acteurs ayant des actions volontaristes en matière d'ESS.
 - Les structures d'insertion : un lien entre économie traditionnelle et ESS.

Les chantiers d'insertion comme la Régie Rurale du Plateau sont régulièrement sollicités par la communauté de communes pour répondre à un besoin. Ce sont des structures qui emploient régulièrement des populations

³ Projet de la mairie de Saint-Loup-sur-Aujon.

précaires et qui permettent de développer des initiatives, des projets et des ateliers. Il s'agit ainsi de "coller" au besoin immédiat et proposer une solution, une aide ou une formation. Néanmoins les chantiers d'insertion tels que la Régie Rurale ont conscience que la collectivité est un client comme un autre, et que ce sont à eux de faire la démarche et de répondre à des appels d'offres.

La Régie Rurale est une association de loi 1901 à but non lucratif, et à vocation **sociale** et **professionnelle** qui gère un dispositif d'insertion par l'activité économique reconnue comme Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I) par la loi de lutte contre les exclusions de 1998 et la loi de cohésion sociale en 2005. Intégrée au pôle ESS de Vaillant, sa mission est d'accueillir les personnes en situation précaire (allocataires du RSA, sans domicile, chômeurs de longue durée, n'ayant jamais travaillé) et rencontrant des difficultés d'ordre professionnel, social ou personnel.

Cela se traduit par des ateliers autour de **3 secteurs d'activité** : le maraîchage, l'entretien des espaces verts et la rénovation de patrimoine. À travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents/consommateurs, et l'entretien des espaces verts, auprès des collectivités, ainsi que la rénovation du patrimoine sur un site protégé, l'association permet à des adultes de retrouver un emploi et de (re)construire un projet professionnel et personnel. En reconnaissance de cette action, l'association a été agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale » en 2014. Il existe également d'autres structures d'insertion sur le territoire de la CCAVM : DEFIS, TREMLIN 52, SARL TTE 52, ENTR'IN 52 et EPIDE.



Les serres de la Régie Rurale (Source : site web de la Régie Rurale)

o **Maisons de Services Au Public (MSAP) : un service de/pour la proximité.**

Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. En un lieu unique, les usagers, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels, sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux... Les animateurs sont formés par les opérateurs partenaires, pour délivrer des services en leur nom. Concernant les projets que met en place la MSAP de Prauthoy, les acteurs travaillent en collaboration avec la Régie Rurale et l'IREPS⁴ pour mettre en place des ateliers pour des personnes en difficultés. Quand ces initiatives sont indépendantes, il faut que ces projets passent en commission et qu'ils soient approuvés par les élus. Ils avancent donc dans l'incertitude "sous la condition" que le projet soit approuvé.

o **Un tissu associatif dense : Le GARE comme acteur majeur.**

Le Groupement d'Acteurs Ruraux en Éco-activités (GARE) "*Le collectif d'associations naît de la rencontre d'associations qui n'ont pas nécessairement un objet proche, mais qui ont en commun, ponctuellement ou non, des intérêts convergents, une lutte en commun, un objet précis à défendre.*"⁵ Le GARE, le seul collectif associatif du territoire, s'est construit sous l'égide de la CCAVM et se présente sous la forme d'une association de 1901. Elle est active depuis 2012, cependant, avant ce collectif, des habitudes de co-construction étaient présentes. Elle comprend la Régie Rurale, Autour de la Terre et la ligue de l'enseignement. C. MANNEVY le précise : "*Chaque acteur a des activités très singulières avec un modèle économique très différent, mais l'idée c'était de s'apporter les uns les autres et s'enrichir en terme de projet*". Ce regroupement permet de créer une réelle synergie sur le territoire, de favoriser la coopération et renforcer les liens entre les acteurs. Ainsi, la Régie Rurale propose des chantiers d'insertion sous forme d'atelier et emploie des salariés à temps partiel pour différentes missions comme la valorisation de l'agriculture biologique, des ateliers "débrouillardises", etc.

⁴ IREPS : Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
⁵ <http://www.associations.groupe-sos.org/regroupement-associations>

La CCAVM a également été l'élément décisif pour ce regroupement grâce à l'investissement qu'elle a fait notamment en terme de réhabilitation des infrastructures sur le pôle ESS de Vaillant (soit 70 000 € dans la rénovation du bâtiment). Pour l'acceptabilité du projet, dans un territoire où certaines initiatives ESS peuvent être perçues comme des dépenses infondées, le projet du GARE ne représentait pas un grand risque. En effet, la collectivité garde toujours la mainmise sur le bâti puisqu'elle loue à bas prix les locaux aux associations et à la ligue de l'enseignement.

Depuis 2014, un changement de couleur politique a eu lieu au sein de la communauté de communes, ainsi une large majorité des communes a basculé à droite. Les personnalités motrices qui font la "politique" ESS doivent maintenant composer avec des élus de couleurs politiques différentes et trouver les arguments nécessaires pour avancer projet par projet. Pour cela, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres joue un rôle très important dans la politique locale. Il élabore et met en œuvre, pour le compte et en partenariat avec les communautés de communes qui le composent, un projet de territoire (intégrant un volet ESS) qui définit les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social. C'est avant tout un outil de **coopération** entre communautés de communes. Il nous paraît donc intéressant de voir la part de l'ESS dans l'économie du territoire et de les comparer avec d'autres échelles pour apercevoir le poids qu'elle détient. Grâce à notre entretien avec Y. Doucey, président du Conseil de Développement et acteur incontournable du territoire (qui a du recul grâce à son expérience de Président de la Régie Rurale pendant 13 ans et de Président du GARE à sa création), nous pouvons quantifier les emplois que représente l'ESS.

Domaines d'action et initiatives territoriales

Les deux secteurs les plus représentatifs des actions ESS sur le territoire de la CCAVM sont **l'agriculture** et **l'insertion à l'emploi**.

- **L'agriculture, le secteur de la collaboration.**

Des alternatives agricoles sont très présentes sur le territoire et participent au développement de nouvelles filières. Sur le périmètre de la CCAVM, beaucoup de producteurs locaux ont été sensibilisés à la production biologique. Leur regroupement en **coopérative**, avec notamment l'initiative de la multiferme⁶ ou du locavore, permet de créer une synergie autour de la production agricole de proximité. Dans un esprit de co-construction, dans le cadre du **Pacte Alimentaire Territorial** une réunion a eu lieu à l'initiative de la CCAVM avec des techniciens et d'autres élus extérieurs pour une visite sur le territoire. C'était l'occasion de rassembler les acteurs qui font référence dans le domaine alimentaire. Les techniciens du PETR ont porté le projet de cette journée d'échange. Ces derniers ont réussi à rassembler des acteurs comme la chambre de l'agriculture, l'ARDEAR (émanation du FADEAR), les producteurs locaux, la Maison de Courcelles et le Collège de Prauthoy. Au vu de la participation du collège, le département, même s'il ne travaille pas sur cette thématique, a voulu être présent et participer aux échanges. Tous ces acteurs font système en laissant les obédiences politiques. Un des exemples souvent donnés, est la prise de conscience que d'un côté, la chambre d'agriculture a des moyens d'ingénierie et de l'autre, que l'ARDEAR peut être complémentaire avec leurs compétences techniques.

Il existe également les chantiers d'insertion où les employés produisent des légumes issus de l'agriculture biologique. L'ESS permet également de favoriser les circuits courts avec par exemple les coopératives sous forme de ventes directes et restauration. La restauration scolaire par exemple va également bénéficier de ces initiatives avec des produits locaux issus de ces productions.

- **Mutualisation et insertion sociale par l'emploi : solliciter les ressources territoriales et la formation.**

Il existe une pénurie de cadres sur le territoire, pour combler ce déficit, la Régie Rurale entretient des relations avec de grandes écoles à proximité (comme celles de Nancy et de Dijon), notamment pour qu'ils renforcent le lien entre les étudiants et les entreprises sur le territoire (stage, alternance, etc). Une bourse a été mise en place par le PETR pour les entreprises qui embauchent en donnant une priorité à ces jeunes pour qu'ils puissent s'installer sur le territoire. Pour les petites entreprises, il existe le programme de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) porté et piloté par le PETR. Les chefs d'entreprise de PME du territoire se disent peu

6 Multiferme à Courcelles Val d'Esnois.

compétents dans le management et la gestion des entreprises (gestion ressource humaine, marketing, commerciale,...). Néanmoins, ils le sont techniquement par leurs connaissances dans les facteurs de productions. Les chefs d'entreprise qui ont ces compétences, ont accepté de mener des groupes de travail pour les autres chefs de PME afin de les informer et de les former à des "bonnes pratiques". Au départ, la Régie Rurale pensait que ce projet n'allait pas marcher, cependant l'alchimie a bien pris et les chefs d'entreprises jouent le jeu.

La GTEC et son animation par le PETR représente une opportunité pour les PME du territoire qui ont seulement un ou deux salariés et qui ont des difficultés à les envoyer en formation car elles sont souvent trop éloignées géographiquement ou parce qu'elles ont l'impossibilité de libérer les salariés). Néanmoins, ces formations seraient utiles humainement pour l'enrichissement personnel du salarié et du point de vue de l'efficacité pour que le territoire ait de la main-d'œuvre plus qualifiée. Dans le cadre d'une négociation avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), les grandes entreprises ont communiqué leur programme de formation aux PME et les salariés de ces dernières peuvent désormais travailler dans les enceintes des grosses entreprises et se former avec eux. C'est par exemple extrêmement important dans le cadre des formations Caces, car tous les deux ans les salariés doivent à nouveau cette certification pour être en règle.

Autre exemple, il existe également le programme Alizé® pour la veille de projets à l'échelle nationale. Des chefs d'entreprises qui portent des idées de développement ou de jeunes créateurs, peuvent présenter leur dossier à un groupe composé d'autres chefs d'entreprise "senior" afin de se prononcer sur ce dernier. Cette forme de parrainage des grandes entreprises pour les jeunes créateurs ou entrepreneurs permet de trouver des investisseurs ou tout simplement des mentors afin de gagner en efficacité et viabiliser les projets. Dans les faits, il semble que cela fonctionne plutôt bien puisque de nombreux chefs d'entreprise jouent le jeu. En 3 ans, 20 dossiers ont été ainsi développés. C'est une initiative qui paraît intéressante puisqu'elle crée un lien de confiance entre des personnes qui ont des projets de développement et par la suite, cela permet de diversifier l'activité sur le territoire. Ce programme promeut la communication interentreprises pour le bien du territoire et de la compétitivité des entreprises. Des aides de l'État, de la Région et du Département sont également allouées pour le prolonger avec 3 ans supplémentaires.

La coopération à l'œuvre entre les collectivités

Une définition singulière de l'économie sociale et solidaire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'ESS est une notion quelque peu abstraite. En effet, le mot n'est pas connu ou reconnu : *"En voyant votre email, comme je ne suis pas dans l'ESS je me suis dit oulaa"* nous a expliqué Aline Bihler-Paindavoine, pourtant coordinatrice du chantier d'insertion de la Régie Rurale. Pour Suzanne Urbaniak, présidente de cette structure, elle a l'impression que l'ESS est souvent un prétexte pour certains et une réelle conviction pour d'autres. Il existe un réseau très fort et diversifié (acteurs publics, maires, élus, citoyen, chef d'entreprise, agriculteurs) qui a pour mot d'ordre l'entraide et le partage des connaissances. Il apparaît que cette volonté est fortement ancrée dans ce territoire rural.

On dénombre beaucoup d'initiatives dans ce sens. *"Il y a des connexions qui sont en train de se construire. Avec des initiatives qui émergent ensemble et d'autres indépendamment."* explique Patricia Andriot. Selon cette dernière, l'ESS se décline en **3 grands enjeux** :

1. Comment faire écho aux besoins sur le territoire ?
2. Comment coconstruire les politiques locales ?
3. Comment amener une autre façon d'administrer le territoire ?

Selon les acteurs locaux comme P. Andriot et E. Bourgueil, Il serait utile d'avoir un cadre commun pour les actions ESS. Ainsi, l'idée d'une convention ou d'une charte permettrait de donner une certaine visibilité aux acteurs. Sur le territoire, malgré un réseau influent, certains acteurs ont l'impression d'être « seuls » et de ne pas arriver à avoir « d'impact » sur le territoire. Les habitants quant à eux, ne perçoivent pas forcément ce que sont les "politiques" ESS et ces dernières n'ont pas d'influence sur leur perception du quotidien. L'alimentation bio dans les cantines apparaît comme un contre-exemple où les parents ont très bien accueilli cette initiative. Le bouche-à-oreille fait le reste et en *"3 mois, les retours sont immédiats"* disait P. Andriot. Sur le territoire, il y aurait une nécessité de rendre visible l'ESS et que cela soit identifié par les acteurs. Certains d'entre eux n'ont pas conscience que leurs actions impliquent de

l'ESS. Il faut leur permettre d'avoir une **visibilité** d'ensemble et de comprendre comment leurs actions s'imbriquent avec d'autres.

Evolution et avenir de l'ESS sur ce territoire : une politique en émergence.

Il n'y a pas de politique ESS en soi, ni de document-cadre pour les initiatives comme nous avons pu déjà le souligner auparavant. Cependant, beaucoup de projets émergent, se développent et nécessitent d'avoir un support juridique et législatif. Comment peut-on faire émerger une vraie "politique" ESS sans contexte législatif ou juridique ? Il semble indispensable de créer un contexte favorable à l'ESS par le biais d'un document commun, qui puisse faire référence et avoir une forte légitimité. Cependant, il existe par exemple un volet ESS dans le projet de territoire. Il est reconnu comme un des leviers de développement économique pour le territoire. La co-construction existe et se développe très largement, mais elle apparaît très différente. En réalité, c'est grâce à ce concept de co-construction que des projets ESS peuvent s'exprimer. Comme nous l'avons vu précédemment, certains acteurs (toutes structures confondues) portent et animent les projets. La force de ce territoire est son **tissu associatif dense, développé et très actif**. Progressivement, tous ces acteurs incorporent l'aspect ESS dans les politiques locales. Grâce au passage à 13 régions, la nouvelle région Grand Est se forme et peut permettre à l'ESS d'avoir une place dans les contractualisations, les appels à projets, etc.

Au sein de la communauté de communes, il y a encore des réticences venant de certains élus à donner des moyens pour le développement de l'ESS. Cela peut représenter un frein à l'établissement de documents-cadres ESS. Cette réticence au changement peut se traduire par une persistance héritée des dernières décennies en termes de politiques publiques avec la logique du "développement aménageur". L'ESS représente un investissement immatériel là où l'aménagement d'infrastructures se traduit immédiatement par une visibilité directe de l'action publique. Les actions de l'ESS peuvent parfois passer inaperçues sans pour autant qu'il n'y ait pas de bénéfices pour le territoire.

Il s'agit d'une "politique" insolite, portée par des personnes clefs et intégrée dans les orientations des projets. Progressivement, les élus comprennent l'intérêt d'intégrer l'ESS et il existe maintenant de nombreux partenariats avec d'autres organismes comme la Régie Rurale. "*Quand on regarde la part des emplois liés à l'insertion, cela représente 10 % des emplois du territoire. Donc environ 120 emplois sur le territoire, qu'ils soient permanents ou en insertion*", nous a expliqué Yves Doucey. Aujourd'hui, les entreprises privées ont bien intégré la question de l'ESS et développent un réseau toujours plus important.

Cette volonté de s'ouvrir aux initiatives de collaboration s'illustre par exemple avec le programme **Alizé**[®] (Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi). C'est un réseau d'entreprises partenaires pour l'emploi local qui s'étend progressivement à l'échelle nationale. À l'initiative de l'association ASTREES⁷, ce réseau propose aux grandes entreprises de s'impliquer durablement sur leur territoire d'implantation en accompagnant les PME/PMI de leur bassin d'emploi ayant un projet de développement.

Mise en œuvre concrète de l'ESS sur le territoire : favoriser l'innovation et la créativité locale.

Les projets ESS en cours, une synergie entre acteurs.

Il existe des projets en cours ou à venir sur le territoire de la CCAVM. Nous en avons choisis quelques-uns pour illustrer cette dynamique locale.

- [Le projet Zéro Phyto, une démarche méthodologique.](#)

Afin de se préparer à la loi Labbé⁸ et à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui interdisent les pesticides dans les espaces verts publics à partir du 1er janvier 2017, le Pays de Langres souhaite promouvoir une démarche globale et cohérente visant à adopter des techniques alternatives : le binage, le désherbage thermique et le balayage. L'enjeu majeur reste la protection de notre ressource en eau, emblématique du

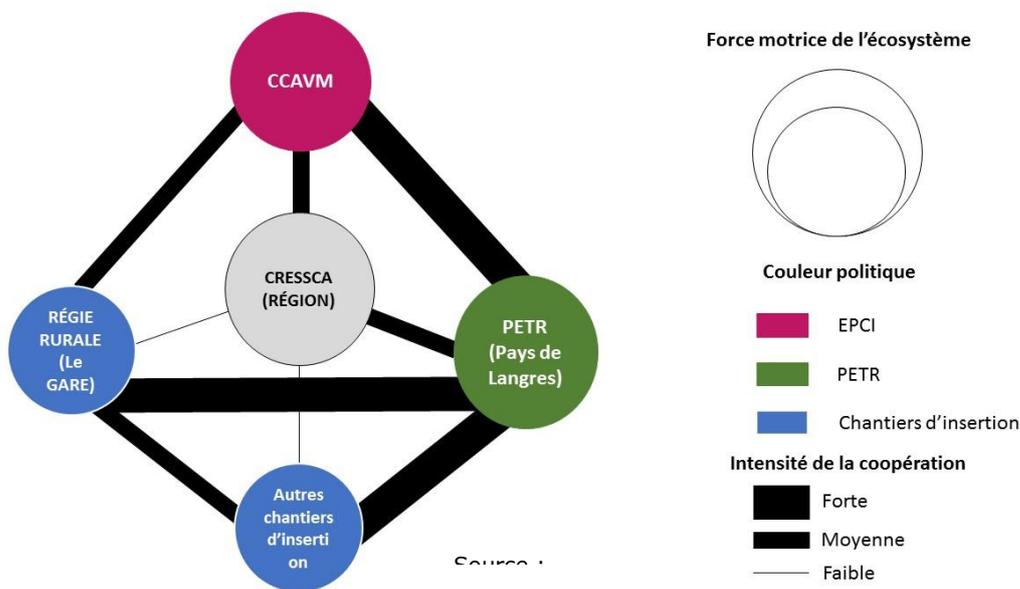
7 ASTREES : Association Travail Emploi Europe Société, initiatrice du programme Alizé[®] en 1998.

8 loi n° 2014 - 110 du 6 février 2014

pays de Langres. Rappelons que sur le Pays de Langres, les cours d'eau de la Meuse, la Marne, l'Aube, la Vingeanne, et non loin la Seine y prennent leur source. La protection des lacs et des nappes phréatiques est également en jeu puisqu'elle concerne directement tout habitant du sud Haute-Marne pour la gestion de l'eau potable. L'objectif de cet appel à projet d'ici fin **2018** : doter 120 communes d'une méthode de travail les mettant en perspective de déterminer et déployer leur politique de réduction des produits phytosanitaires. Ce projet est avant tout un moyen de sensibiliser les différents élus, acteurs locaux et habitants du territoire afin d'engager une méthode pour mieux gérer les effets négatifs sur l'environnement et notamment se passer des produits phytosanitaires.

En partenariat avec le PETR, le projet Zéro phyto (sous forme d'appel à projets) a été confié au GARE. C'est un bon exemple de coopération entre acteurs, avec un travail du GARE avec les élus des communes, de la commission environnement et avec la population pour pouvoir présenter le projet et les enjeux. C'est également une belle opportunité pour faire connaître le pôle ESS et de présenter un échantillon de leurs compétences puisqu'il s'agit avant tout d'un accompagnement des communes tout au long de leur démarche pour supprimer les phytosanitaires. Cet appel à projets est à destination des 169 communes du pays de Langres, des syndicats intercommunaux compétents et du PETR du pays de Langres. Selon Aline Bihler, coordinatrice pour le chantier d'insertion de la Régie Rurale du Plateau, avoir entre ses mains un projet d'une telle ampleur est un avantage pour développer les chantiers "espaces verts" d'insertion. De plus, la Régie Rurale va être amenée à travailler en étroite collaboration avec d'autres structures d'insertion disséminées sur les autres communautés de communes du département. La coopération semble se passer dans de bonnes conditions, car chaque structure a un périmètre défini et "l'esprit ESS" les accompagne.

Représentation de l'intensité des interactions au sein de l'écosystème institutionnel de l'ESS



- [La Maison de Courcelles à Saint-Loup-Sur-Aujon, ou la maison des initiatives.](#)

La maison de Courcelles est un projet ESS qui accueille différents publics et est reconnue d'intérêt général. Il s'agit d'une maison d'animation et de formation qui reçoit des colonies de vacances et classes découvertes, une résidence d'artistes, de la restauration pour l'école et une multitude d'événements tout au long de l'année. La commune a joué un rôle de soutien pour la création du projet, notamment en étant à l'écoute des demandes et besoins (mise à disposition de matériel par exemple) tout en mettant en relation les acteurs locaux. Elle a également joué un rôle de relai pour faire connaître ce nouveau lieu au niveau de l'intercommunalité.

Autre volonté, la maire s'est engagée à trouver des partenariats et développer l'activité de cette structure ESS. Selon C. Colliat, maire de la commune Saint-Loup-sur-Aujon et également conseillère intercommunale, son rôle est de "faire le lien, de rassembler et partager les compétences, les savoirs faire. Ici, les acteurs se connaissent, se font confiance, le climat est très bon. On peut se permettre des partenariats et des initiatives un peu originales. Dans les faits, ils ont des besoins et des intérêts à travailler ensemble".

La maison de Courcelles est longtemps restée en relative “autarcie” sans faire de connexion avec le reste du territoire. Néanmoins, grâce à l’attrait de la population pour ce nouvel endroit insolite, la structure s’est davantage intégrée avec la création de plusieurs **partenariats** notamment avec “*multiferme*” pour s’engager à s’approvisionner selon le processus du **circuit court**. La maison de Courcelles a répondu à l’appel à projets du ministère de l’agriculture sur le Pacte Alimentaire Territorial (en collaboration avec la CCAVM et les producteurs locaux). Elle a également diversifié son offre en proposant des activités comme du théâtre, de la cuisine, du dessin et bien d’autres. Dans la même idée, il s’agissait de s’adapter à l’offre selon les besoins du territoire, ce qui fait de cette structure un réel acteur ESS ainsi qu’un véritable atout touristique et culturel pour une petite commune comme Saint-Loup-sur-Aujon.



Vue sur la propriété du 19ème siècle qui héberge la Maison de Courcelles

(Source : <http://maisondecourcelles.fr/>)

Des initiatives futures pour le territoire de la CCAVM.

- **Eco-camping et maison forestière d’Auberive : une nouvelle facette pour le tourisme local**

La CCAVM détient un 3^{ème} projet ESS en lien avec des chantiers participatifs (projet Chemins de traverse) qui assure la gestion et l’entretien du patrimoine.

Ainsi, la collectivité a racheté une maison forestière (de l’ONF) dans un vallon. Certains élus porteurs de l’ESS, comme nous explique P. Andriot, ont proposé à l’intercommunalité de le louer à la Ligue de l’Enseignement pour en faire un éco-camping et un lieu d’habitats insolites (cabanes suspendues, etc). Cet espace serait approprié pour y installer des yourtes et pouvoir y réaliser des projets pédagogiques.

Il représente une nouvelle offre de service proposée par des structures de l’ESS. Au sein même de l’intercommunalité, cela a fait débat. Le président notamment était sceptique mais les porteurs du projet ont montré qu’il pouvait y avoir des retombées économiques avec un risque très limité pour la CCAVM. Le président a finalement soutenu le projet et l’a présenté durant le conseil. Néanmoins, des élus réfractaires, de couleurs politiques différentes, auraient exprimé leur mécontentement car ce type de projet ne fait pas partie de leur vision de l’économie. Lors de notre rencontre avec E. Bourguell, elle nous a confirmé ces divergences : “*d’après certains élus, il ne s’agit pas de tourisme donc cela ne sert à rien*”.

- **Le fond associatif intercommunal, un acte solidaire pour les projets de chacun.**

Actuellement, la CCAVM et plus particulièrement la commission cadre de vie et solidarité travaille sur la mise en place d’un fond associatif intercommunal. Sur le territoire de la communauté de communes, comme partout en France, certaines associations se heurtent à des problèmes de trésorerie quand d’autres bénéficient de fonds de “roulement” pour assurer les dépenses (grâce à des activités comme les kermesses). La loi Hamon de 2014 relative à la consommation permet de créer un fond commun pour des prêts entre associations. Il faudrait ainsi qu’elles acceptent de mettre le surplus de leur fonds de roulement dans le pot commun. C’est un engagement virtuel sous forme de prêt. Par exemple, si une association dépose un euro, alors la CCAVM déposera un euro. D’une manière purement politique, ce n’est pas une politique simple à mener, notamment pour l’acceptabilité du projet auprès de tous les élus. Cependant, la loi n’est pas contraignante dans le sens où toutes les associations peuvent y participer. Cela permettrait à chacun de promouvoir ses projets, en bénéficiant de moyens plus souples pour les financer.

Les attentes des acteurs institutionnels vis-à-vis de l'ESS

D'après les entretiens et notamment les acteurs liés au PETR, les collectivités constatent un manque de coopération qu'il faut améliorer à l'avenir. Certes, la coopération se traduit par une très bonne entente entre certains acteurs épars. Cependant, il faudrait qu'une plus grande partie des élus des collectivités s'impliquent davantage dans le champ de l'ESS et prennent conscience de l'ampleur de ce domaine dans les politiques publiques. Les moyens financiers sont très largement passés sous silence. Actuellement, nous n'avons aucune idée des budgets engagés par les collectivités. Seul le maire de Vaillant a permis au GARE de s'installer sur le site grâce à une subvention de 70 000 euros (réhabilitation des locaux et mise aux normes). Il s'agit du seul et unique chiffre qui nous a été communiqué. D'après notre enquête, ces financements ne sont pas suffisants pour les politiques actuelles de l'ESS dans les territoires, ce qui constitue le frein majeur au développement de certaines actions.

L'enjeu commun à chacune des collectivités est de convaincre les élus de l'opportunité que représente l'ESS pour les territoires. Souvent issue d'une politique opportuniste, il faut maintenant engager une mise en place concrète de moyens financiers, humains et techniques. Pour la région, en parallèle des subventions, il s'agit également d'amplifier cet accompagnement en développant plus de DLA. Cela permet de développer l'ingénieur, qui fait souvent défaut aux collectivités et porteurs de projets, et mettre en place des conditions de dialogue. En effet, le GARE a bénéficié de deux dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui lui ont permis de concrétiser certaines actions et gagner en méthodologie de projets. Aujourd'hui, ce dernier n'a plus cet avantage et avance plus difficilement dans le processus de projet. Pour les communes, l'ESS a un réel impact surtout sociétal. Elle participe au bien vivre ensemble c'est pourquoi il est particulièrement intéressant de continuer à le mettre en place sur le territoire.